

INFORMATIONS PRATIQUES – Fiche d'Information

Professionnels

au 01/09/2023

Souscription à l'offre de service

Etape 1	Prendre un rendez-vous : en agence OPT via le www.opt.nc ou à l'agence Entreprises via agence-entreprises@opt.nc , par tel au 1016 ou chez un partenaire distributeur Mobilis
Etape 2	Choisir la date d'activation du forfait lors du rendez-vous
Etape 3	Signer et conserver votre contrat de souscription

- Pièces à fournir par l'entreprise : l'avis d'identification au ridet ou un extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait k-bis) ou au répertoire des métiers de moins de 3 mois, les statuts de la personne morale et un justificatif d'identité de la personne dûment mandatée pour souscrire le contrat d'abonnement au nom de la personne morale, une pièce officielle attestant de la qualité pour agir de la personne physique mandatée pour souscrire le contrat sera demandée, pour la personne morale de droit public ;
- Date du contrat : Le contrat prend effet à compter de la date de mise en service de l'abonnement, à l'activation de la carte SIM, après réception du contrat signé et de l'ensemble des pièces requises ;
- Documents à signer : le contrat de souscription ;
- Documents présentés aux clients à la signature du contrat : les Conditions Générales de Services Mobiles et la Fiche d'Information de ou des offres souscrites.

Paieement et facturation

Période de facturation	du 1er au dernier jour du mois
Description de la 1ère facture	• Les frais de mise en service • L'abonnement et les services payants au prorata pour la période passée • L'abonnement et les services perçu d'avance pour le mois à venir
Règlement	• Paiement par carte ou prélèvement automatique en ligne • Virement bancaire • En agence OPT
Retard de paiement	Majoration de 5% du montant HT de la facture, avec un minimum de 500 F, appliquée automatiquement sur la facture
Suspension du service	Dès non-paiement total ou partiel de la facture à la date limite
Rétablissement d'une ligne suspendue	1 500 FHT

Résiliation de l'offre de service

Etape 1	Se procurer un formulaire de résiliation : à l'agence Entreprise ou sur le www.opt.nc , ou via agence-entreprises@opt.nc
Etape 2	Renvoyer le contrat de résiliation à l'Agence Entreprise à l'agence-entreprises@opt.nc ou par mail au 1000 (1000@opt.nc)
Etape 3	La résiliation prend effet dans un délai de sept jours suivant la réception du courrier ou à la date demandée par le client.

- L'abonnement est remboursé au prorata de sa période d'utilisation selon la date de résiliation (sauf forfait bloqué)

Pour plus d'informations (description, tarifs en vigueur, conseils précautions, services clients), consulter le 'guide tarifaire' sur la page Tarifs et Conditions / www.opt.nc

Page 1

INFORMATIONS PRATIQUES – Fiche d'Information

Professionnels

au 01/09/2023

Changement de forfait d'abonnement

Etape 1	- Remplir et envoyer le formulaire en ligne sur le www.opt.nc ou - Prendre rendez-vous via le www.opt.nc, ou à l'Agence Entreprise OPT (1016) pour certaines offres
Etape 2	Choisir la date d'activation du nouveau forfait
Etape 3	Signer et garder le contrat d'abonnement

- Tout changement d'offre est disponible gratuitement après le 1er mois d'ancienneté pour les forfaits mobiles, sous réserve que le client soit à jour de ses paiements et titulaire de la ligne (service limité à 1 fois par mois).
- Le client en carte Liberté peut également souscrire gratuitement et immédiatement à une offre d'abonnement.
- La conservation du numéro est gratuite sauf dans le cas d'une migration d'un abonnement vers une offre prépayée (Liberté)

Je change pour → Je détiens ↓	Forfait M	Forfait Horaire	Forfait bloqué	Carte Liberté
Forfait M	GRATUIT - L'ancien forfait est remboursé au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé - Facturation du nouveau forfait au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé	GRATUIT - L'ancien forfait est remboursé au prorata sur le mois commencé - Facturation du mois entier du nouveau forfait	- Frais de 1000 F HT+ 1000 F HT de crédit sur la carte Liberté - L'ancien forfait est remboursé au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé	
Forfait Horaire				
Forfait bloqué	GRATUIT - Facturation du nouveau forfait au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé - Avoir sur la facture d'un montant équivalent aux crédits restants (sauf report)	GRATUIT - Facturation du mois entier du nouveau forfait - Avoir sur la facture d'un montant équivalent aux crédits restants (sauf report)	- Frais de 1 000 F HT + 1000 F HT de crédit sur la carte Liberté - Avoir sur la facture d'un montant équivalent aux crédits restants (sauf report)	
Carte Liberté	GRATUIT - Avoir des crédits restants sur la 1ère facture - Facturation du nouveau forfait au prorata de sa période d'utilisation sur le mois commencé	GRATUIT - Avoir des crédits restants sur la 1ère facture - Facturation du mois entier du nouveau forfait		

Pour plus d'informations (description, tarifs en vigueur, conseils précautions, services clients), consulter le 'guide tarifaire' sur la page Tarifs et Conditions / www.opt.nc

Page 2